



Siège social :
Mairie. 1 Place de la mairie
73200 Gilly sur Isère

AVENANT A L'ARTICLE 3 DU REGLEMENT INTERIEUR

DE LA

SOCIETE DE TIR SPORTIF DE LA REGION D'ALBERTVILLE

S T R A

N° Association FFTir 2073007



Cet avenant comprend 2 pages

Article 3 TARIFICATION 2026 - 2027

Les tarifs annuels sont extraits de l'article 3 du règlement intérieur et sont établis par un avenant associé à l'article 3. Ainsi, chaque année, l'article du règlement n'est pas modifié. Seule, la validation de l'avenant actualisé est votée en assemblée générale.

COTISATIONS POUR LES MEMBRES DU CLUB

ADULTES (née avant le 31/12/2006)

Droit d'entrée pour un nouveau membre 70,00 €

Cotisation annuelle de Membre actif 100 €

Licence 101 €

201 €

Membre 2ème club 100,00 €

JEUNES DE MOINS DE 20 ANS (nés après le 1/1/2006)

Droit d'entrée pour un nouveau membre 50,00 €

Cotisation annuelle de Membre actif 10 €

Licence 64,00 €

74 €

AUTRES COTISATIONS, TOUTES CATEGORIES CONFONDUES

Feuille verte Gratuit

Jeu de clés + Caution 45,00 €

COTISATIONS POUR LES PARTENAIRE CONVENTIONNES

Frais de participation à l'entretien du terrain et des installations

Utilisation pour une demi- journée 50 ,00 €

Utilisation pour une journée 100,00 €

Convention Armurier 2000 €

L'utilisation est possible en fonction des disponibilités restantes.

Le planning prévisionnel est établi en début d'année sportive.

Il ne prend effet qu'après signature de la convention 'Type' de la STRA